



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا ٤ Addis Ababa

CM/1148 (XXXVII)
ORIGINAL: FRENCH

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
NAIROBI, KENYA
15-21 JUIN 1981

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR
LES ACTIVITES DU COMITE DE REVISION
DE LA CHARTE DE L'ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE



CM 1148

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DU
COMITE DE REVISION DE LA CHARTE DE L'OUA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie en sa Seizième Session Ordinaire à Monrovia, Libéria, du 17 au 20 juillet 1979,

"Consciente du fait que la Charte de l'OUA adoptée par les Pères Fondateurs de l'Organisation en mai 1963 demeure l'instrument fondamental de l'Organisation,

Consciente de la nécessité de réexaminer les dispositions de la Charte à la lumière des changements et des nouvelles réalités en Afrique :

1. DECIDE de créer un Comité pour la révision de la Charte composé des Etats membres suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Ghana, Kenya, Libye, Mali, Malawi, Maroc, Swaziland, Sierra-Léone, Somalie, Ouganda en vue de faire des propositions de révision de la Charte à la lumière de l'expérience acquise pour rendre les institutions et les mécanismes de l'Organisation plus efficaces et pour renforcer l'Organisation dans tous les domaines.
2. DEMANDE à tous les Etats membres de communiquer leurs observations au Secrétariat afin d'aider le Comité dans sa tâche."

Sur invitation de la Somalie, le Comité de Révision de la Charte a tenu sa première session à Mogadiscio du 7 au 12 avril 1980. Il a été saisi des propositions présentées par un groupe d'Experts juridiques convoqués par le Secrétariat ainsi que des recommandations des Etats membres. Lors de sa première session, le Comité a examiné les six premiers Articles de la Charte qui comprennent les principes, les buts et les objectifs de l'Organisation.

Le Comité a tenu sa deuxième session à Addis-Abéba du 13 au 22 avril 1981 et examiné les Articles VII à XII. Il envisagé de poursuivre ses travaux en septembre 1981. Lors de la deuxième session, le Représentant du Royaume du Maroc a annoncé l'invitation de son Gouvernement au Comité à tenir sa prochaine session à Rabat. La dite session qui devra durer trois semaines pourrait permettre au Comité d'achever ses travaux.

Le Secrétariat se propose de convoquer, à l'issue des travaux du Comité, une Conférence ministérielle de l'OUA des Ministres de la Justice des États membres pour examiner les recommandations du Comité et voudrait saisir cette occasion pour solliciter l'approbation de la Conférence à cet effet. La résolution concernant la question est annexée au présent document pour examen.

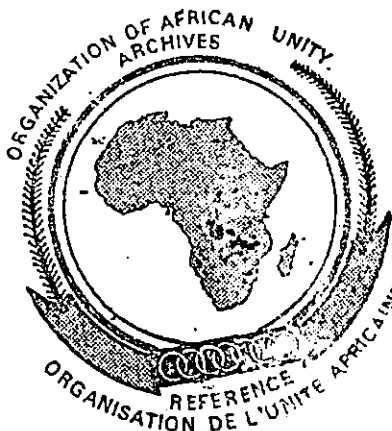
PROJET DE RESOLUTION

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, réunie en sa 17ème Session Ordinaire à Nairobi, Kenya du 23 au 26 juin 1981,

Rappelant sa Décision AHG/Dec.III (XVI) concernant la révision de la Charte de l'OUA;

Ayant examiné le Rapport d'Activités présenté par le Secrétaire Général sur la Révision de la Charte,

1. SE FELICITE du progrès réalisé par le Comité de Révision de la Charte.
2. NOTE avec satisfaction le fait que le Comité poursuivra ses travaux pas plus tard qu'en septembre 1981 à Rabat (Maroc).
3. DEMANDE au Secrétaire Général de convoquer, à l'issue des travaux du Comité de Révision de la Charte, une Conférence ministérielle de l'OUA des Ministres de la Justice des Etats membres pour examiner les recommandations du Comité.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1981-06

Progress Report of the Secretary-General on the Review of the Charter of the Organization of African Unity

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10171>

Downloaded from African Union Common Repository